

Objet : Maîtrise d'Œuvre pour la réhabilitation maison rue Tharaud

**D
E
C
I
S
I
O
N**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché de Maîtrise d'Œuvre pour la réhabilitation de la maison située rue Tharaud, face au centre Arriéta, en vue d'être transformée en extension du siège administratif de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Considérant le montant estimatif de ce marché qui s'établit à 39 000,00 € HT,

Considérant l'offre présentée par :

- le cabinet d'architecture OCTAVIO JAVIER MESTRE, pour un montant de 34 100,00 € HT

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec le cabinet d'architecture OCTAVIO JAVIER MESTRE, un marché de Maîtrise d'Œuvre pour la réhabilitation de la maison située rue Tharaud, face au centre Arriéta, sur la commune de Saint-Cyprien en vue d'être transformée en extension du siège administratif de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, soit 34 100,00 € HT est inscrit au budget Principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le **12 MAI 2021**

Le Président
Thierry DEL POSO

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20210512-2021-05-21D-AU
Date de télétransmission : 12/05/2021
Date de réception préfecture : 12/05/2021

